



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES  
CENTRE



Numéro 10  
Juillet 2012

## CROPP INFOS

Editorial.....	Page 1
Informations.....	Page 2
Votre nouveau conseil régional.....	Page 3
Mouvements au tableau .....	Page 4
Bilan 2011.....	Page 4
Horaires et organisation.....	Page 4
Liste des pédicures-podologues de la région Centre.....	Annexe

### Editorial

Comme la majorité d'entre vous, j'exerce mon activité en libéral depuis 1996. Agé de 41 ans, père de 3 filles, je suis conseiller régional de l'ordre depuis sa mise en place en 2006 : trésorier puis trésorier adjoint et aujourd'hui président.

Notre profession n'a cessé de croître, tant d'un point de vue démographique (7700 praticiens en 2000 pour environ 11000 à ce jour) que d'un point de vue reconnaissance professionnelle (mise en place du Conseil de l'Ordre, exercice conventionnelle, réingénierie du Diplôme d'Etat).

Aujourd'hui, je suis investi d'être le reflet de vos idées et de les porter par le biais de notre institution. Aussi, pour côtoyer bon nombre d'entre vous, je connais vos inquiétudes et votre souci de représentativité.

L'ensemble du bureau, ainsi que notre secrétaire administrative, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos interrogations, vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches. Nous sommes conscients de la lourdeur de certaines tâches administratives, souvent chronophages, mais nécessaires pour valoriser et harmoniser notre profession.

Individuellement nos expériences sont riches, mais cumulées elles tendront sûrement à montrer quelle est la solution pour rendre pérenne notre profession dans un contexte économique difficile.

Le conseil de l'ordre doit être le reflet d'une dynamique professionnelle. Montrons, ensemble, une belle image de notre profession par notre engagement quotidien dans l'exercice de notre art.

Christophe HUON

# INFORMATIONS

## Une journée en chambre ...disciplinaire

Six heures du matin ...

Cesaria Evora me réveille de sa voix profonde et chaude, m'embarquant pour le Cap Vert, je me laisse porter par la musique mais une fois le premier pied posé au sol (de ma chambre), une petite voix me rappelle que je dois mettre le cap vers ORLEANS!

Suppléant au CROPP, et faisant parti de la chambre disciplinaire de première instance, j'ai donc accepté de sacrifier une demi-journée d'activité podologique pour être rapporteur de faits concernant un confrère en délicatesse avec l'institution.

Après avoir communiqué par téléphone avec la personne concernée, essayé de comprendre ses motivations, voir de lui remettre le pied à l'étrier, rédigé un compte rendu pour la présidente de la chambre disciplinaire de première instance (magistrat au tribunal administratif d'ORLEANS), j'abandonne mes patients à leur triste sort, (mon banquier aussi) et je prends la route pour Orléans.

Pour une négligence ou un mauvais état d'esprit déplacé, nous sommes deux pédicures-podologues (assesseurs) à nous déplacer : Le président de la chambre disciplinaire de première instance, le médecin conseil du service médical et une greffière complètent le tableau.

Assis à la droite de la présidente de la chambre disciplinaire de première instance, je présente "l'affaire" : lecture des pièces manquantes (réclamées à tout pédicure-podologue) expose les arguments éventuels du confrère. Puis le plaignant, le président du CROPP, s'exprime sur le pourquoi de sa démarche (au nom du CROPP bien sûr) et évoque une sanction.

Madame la présidente écoute les différents intervenants, interroge le "récipiendaire", fait éventuellement quelques remarques et libère le "prévenu" (et comme chacun sait qu'un Homme prévenu en vaut deux, il ne se le fait pas dire deux fois). La délibération entre les différents membres de la chambre s'en suit, une proposition de sanction est proposée, soumise à l'approbation avant d'être entérinée. La décision sera notifiée auprès des intéressés par voie postale.

Retour à la vie civile et au vrai travail de podologue ; les kilomètres défilent et les idées dans ma tête aussi : Il est de cette fonction, de rapporteur, comme de certaines assurances obligatoires, on est conscient de leur nécessité tout en espérant ne pas avoir à s'en servir. Tout ce temps et cet argent dépensé ne serait-il pas mieux utilisé pour nos patients ou notre formation?

Podologiquement vôtre D.DUCHER

## Décisions de la Chambre Disciplinaire de Première Instance

Les quatre dossiers suivants ont fait l'objet d'une plainte déposée par le Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues du Centre pour infraction dans la plupart des dossiers aux articles :

- ✓ L.4113-9 du Code de la santé publique (non communication des contrats et avenants ayant pour objet l'exercice de leur profession)
- ✓ R.4322-32 du Code de déontologie (non communication de l'attestation sur l'honneur d'engagement à respecter le Code de déontologie)
- ✓ R.4322-78 du Code de déontologie (non communication de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle)
- Audience du 30 avril 2012

### Dossier 3-2011 :

La Chambre Disciplinaire de Première Instance a prononcé la sanction suivante : Blâme

### Dossier 4-2011 :

La Chambre Disciplinaire de Première Instance a prononcé la sanction suivante : Avertissement

- Audience du 10 juillet 2012

### Dossier 1-2012 :

La Chambre Disciplinaire de Première Instance a prononcé la sanction suivante : interdiction d'exercer la pédicurie-podologie pendant une durée de deux mois

### Dossier 2-2012 :

La Chambre Disciplinaire de Première Instance a prononcé la sanction suivante : interdiction d'exercer la pédicurie-podologie pendant une durée de quinze jours.

## Responsabilité Civile Professionnelle

En tant que pédicure-podologue, vous devez contracter une assurance en « responsabilité civile professionnelle ».

Cette assurance est obligatoire, les pédicures-podologues libéraux sont responsables civilement et pénalement des actes qu'ils effectuent.

Il est également fortement recommandé de souscrire un contrat protection juridique professionnelle

# VOTRE NOUVEAU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE

## Titulaires



HUON Christophe  
Président



ARRAULT-MEUNIER Laëtitia  
Vice-présidente déléguée



RIMBERT-HOLLANDERS Céline  
Vice-présidente



GIRARD Francis  
Secrétaire Général



DEMONFAUCON-VIAU Emmanuelle  
Trésorière



CHESLET Stéphane  
Trésorier adjoint

## Suppléants

BOUCHER Bertrand

DAMION Jacques

DUCHER Didier



GUIOT Loïc

## Composition des commissions

### Formation Restreinte

ARRAULT-MEUNIER Laëtitia  
GIRARD Francis (rapporteur)  
RIMBERT-HOLLANDERS Céline

### Commission "Etude des contrats"

ARRAULT-MEUNIER Laëtitia (rapporteur)  
GIRARD Francis  
RIMBERT-HOLLANDERS Céline

### Commission conciliation

CHESLET Stéphane (rapporteur)  
GIRARD Francis  
RIMBERT-HOLLANDERS Céline

### Commission "Dérogations"

BOUCHER Bertrand  
DEMONFAUCON-VIAU Emmanuelle  
GIRARD Francis (rapporteur)

## Chambre disciplinaire de première instance

Titulaires : DUCHER Didier et GUIOT Loïc

Suppléants : LEGRAND-VOLANT Christelle et LAIGNEAU Sébastien

## Mouvements au tableau

Diplômés 2012		
Sont arrivés en région centre		Ont quitté la région centre
COQUEMA Alix (37) DEVEAU Anne-Sixtin (45) DUNERGUE A.Claire (41) DUPONT M.Hélène (28) FERKEL Martin (45)	GUILLION Gauthier (37) GODON Virginie (18) JUDEAU Guillaume (18) KOUAICHE Imane (28) LEY Amandine (45)	LOISELET Armand (45) RUFFINEL Carole (37) TOURTEAU Cécile (45)

  

Sont arrivés en région centre	Ont quitté la région centre
GERONIMI Elodie (28) GUILLET Vincent (36) LAMOTTE Sabine (18) LAJUGIE Clémentine (41) ZMYSLONY Florine (45)	BELMONT Audrey (28) BOHBOT Albert (18) BOUHALLIER Virginie (37) CECCALDI Edouard (41) CHATEAU Muriel (41) COCUAUD Céline (28)

## Bilan 2011

INTITULÉS	RECETTES	DEPENSES
Loyers et charges		12582.47
Salaires et charges		30441.92
Indemnités et frais des conseillers		22286.62
Autres charges		1393.15
Timbres/Téléphone		4750.13
Impôts et taxes		2980.97
Amortissement		276.84
Produits ONPP (subventions, quotités...)	65470.16	
Produits divers	40.23	
TOTAL	65510.39	74712.10

## Horaires et organisation

Le bureau se réunira les jeudis 20 septembre, 18 octobre et 22 novembre 2012

Le conseil, les jeudis 20 septembre et 22 novembre 2012

Le CROPP Centre sera fermé du lundi 27 août au mercredi 12 septembre 2012 inclus

Horaires des permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30

Un conseiller se tient à votre disposition tous les jeudis matin

CROPP Centre - 23 boulevard Rocheplatte - 45000 ORLEANS

Téléphone : 02.38.77.21.55

Télécopie : 02.38.62.72.39

Messagerie : contact@centre.cropp.fr



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES  
CENTRE

LISTE DES PEDICURES-PODOLOGUES INSCRITS EN REGION CENTRE AU 06 AOÛT 2012

ANNEXE

CHER (18)	
AUBERT	ARNAUD AUFRERE BATTOT-LEROY BELIN ZANINETTI BERTHELEW
BONNET	BONNIN-PALISSON CAMBOURIEU CHEVELAT COURROYAN CROMBET DELFOSSE DEPREZ ESPAZE FERRARS GENTY GODON GUENIFFEY GUICHARD HUGONIOT JOBLIN JOURDOMEAU JUDEAU
CHEVALIER	COURROYAN CROMBET DELFOSSE DEPREZ ESPAZE FERRARS GENTY GODON GUENIFFEY GUICHARD HUGONIOT JOBLIN JOURDOMEAU JUDEAU
COURROYAN	CORINNE ANNICK ANNE STEPHANE AGNES SYLVIE ANTOINE MARLINE WILFRID BRIGITTE MICHAEL AURELIIF VIRGINIE FRANCOIS MARIE DELPHINE BERNADETTE FLORENCE CATHERINE GUILLAUME SABINE MARY THOMAS FREDERIC MARIELLE BERENGERE SEGOLENE LUDIVINE CECILE NATHALIE CHRISTINE BRIGHTIE ARIANE CELINE ARNAUD AURELIE GREGORY SYLVIE
CROMBET DELFOSSE	AUBIGNY SUR NERE NERONDES VIERZON BOURGES SAVIGNY-EN-SANCERRE BOURGES BOURGES BOURGES DUN SUR AURON MEREAU AUBIGNY-SUR-NERE BOURGES VIERZON SANCERRE BOURGES BOURGES SURY EN VAUX SAVIGNY EN SANCERRE VIERZON SAINT-AMAND-MONTTROND LES AIX D'ANGILLON BOURGES PREVERAGES MEREAL SAINT-DOULCHARD HENRICHMONT SAINT DOULCHARD BOURGES BOURGES TROUY SAINT-FLORENT-SUR-CHER SAINT-AMAND-MONTTROND AUBIGNY-SUR-NERE SAINT-AMAND-MONTTROND BOURGES CHATEAUMEILLANT BOURGES BOURGES SANCOINS MEHUN SUR YEVRE
EURO-EURO (28)	
TRIBOLONGESIN	ALEXANDRE ARRAULT MEUNIER RAINIER BARBE BENICHOU BES BOUCHARD BROCHARD BUISSON BURGEVIN CANNESON CHUTAUX CIGARROA DALVILLIER DEBALLON EUGENE DENFERT DENONFoux DEPONT DORET DOUCET DURAND FALEUR GAUCHIER GAUTHIER
SAINTE-REMY-SUR-AVRE	LUCIE CHARTRES MAINTENON CHATEAUDUN DREUX SENONCHES CHARTRRES LE Coudray NOGENT LE ROI DREUX BONNEVAL VOYES CHARTRRES BEVILLE LE COMTE LUCIE CHARTRRES CHARTRRES NOGENT LE ROTROU AUNEAU CHATEAUDUN CHARTRRES
	ANNE-ELISE LAETITIA MURIEL FLORENCE GEORGES MARIE-EMMANUELLE FONTENAY SUR EURE SABINE NATHALIE CAMILLE SABINE MARINE ANNIE DORIANE ODILE JULIE ANNE NICOLAS MARIE HELENE BRINO BENOIT VALERIE VANESSA MARIE-PIERRE STEPHANIE

